



Documentation détaillée examen MOTO (Permis A1, A2, A)

Déroulement de l'examen

ÉPREUVE Théorique Générale (E.T.G.)

C'est l'examen du code (si les conditions l'exigent) qui évalue les connaissances portant sur la réglementation du code de la route. C'est le même examen qui permet de préparer un permis B.

Pour l'obtenir, il convient de faire un maximum de 5 fautes sur une série de 40 questions illustrées ou non lors de l'examen.

ÉPREUVE « hors circulation » ou « plateau »

Pour s'y présenter, il faut avoir obtenu son code préalablement ou avoir un permis datant de moins de cinq ans. Elle a lieu sur un terrain de 130m de long et de 6m de large et a pour but de montrer que vous avez une maîtrise suffisante de la machine pour évoluer en toute sécurité.

Avant de démarrer l'examen proprement dit, il faudra présenter son équipement à l'inspecteur, à savoir : une paire de gants homologués, un casque adapté, des chaussures montantes (ou des bottes). C'est cette présentation préalable qui déterminera si l'examen peut débuter ou non.

Cette épreuve précède forcément l'épreuve dite « en circulation ». Elle dure environ 15 minutes et se décompose en 3 sous-parties (voir formation ci-dessus).

- ***Maîtrise de la moto sans l'aide du moteur***

Un tirage au sort sera effectué afin de sélectionner 1 parcours, parmi les 2 étudiés pendant les heures de formation.

- ***Maîtrise de la moto à allure lente***

Un tirage au sort sera effectué afin de sélectionner 1 parcours, parmi les 2 étudiés pendant les heures de formation.

- ***Maîtrise de la moto à allure normale***

Un tirage au sort sera effectué afin de sélectionner 2 parcours (un freinage d'urgence et un slalom-et-évitement), parmi les 4 étudiés pendant les heures de formation.

Interrogation orale

Un tirage au sort est effectué afin de sélectionner une des 12 fiches (voir ci-dessus) étudiées pendant la formation. Il s'agit d'une discussion avec l'inspecteur sur le thème tiré au sort et pas d'une récitation.

Epreuve « en circulation »

Pour s'y présenter, il faut avoir obtenu son épreuve « plateau ». Il s'agit d'une évaluation de compétence notée par l'inspecteur. L'examen est obtenu lorsque l'élève obtient une note minimale de 17 points sur un total de 27. Son but est d'évaluer votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance.

Elle a lieu sur des itinéraires variés (agglomération, route, autoroute). Le long du parcours, l'inspecteur observe et note votre comportement. Vous devrez utiliser de façon opportune les rapports de vitesse, savoir adapter votre allure aux circonstances, observer autour de vous. Vous devez circuler en respectant les règles du code de la route, sans gêner ni surprendre les autres usagers tout en évitant d'être surpris vous-même. Vous devez donc rouler en toute sécurité.

Il vous sera demandé d'effectuer un arrêt et un départ en circulation (en toute sécurité au bord de la route ou dans un parking). Cette action permettra d'évaluer votre attention et votre vigilance.

Durant une période de 5 minutes, vous devrez également rouler de façon autonome (suivre un itinéraire sans indication de l'inspecteur), afin de vérifier votre capacité à vous repérer sur un parcours donné.

Les indications de direction sont données par l'inspecteur grâce à la liaison radio. La durée totale de l'épreuve est de 30mn en circulation.